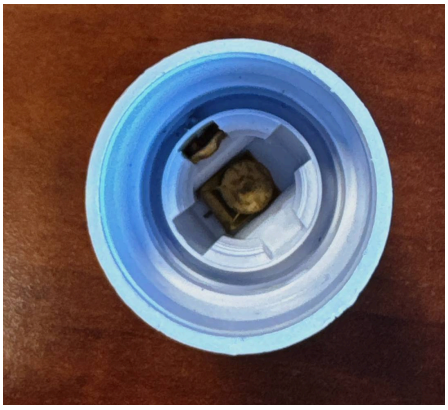
Rappel Conso

Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 06/02/2026

ALLVISION rappelle ADAPTATEUR DE DOUILLE BLANC B22-E14



- Noms des modèles ou références concernés : **REF: A5901 - 44602**
- Marque : **ALLVISION**
- **GTIN 3760189059011 Lot 44602**
- Conditionnements : **Adaptateur vendu à la pièce**
- Date début/fin de commercialisation : **du 01/07/2022 au 01/02/2026**
- Informations complémentaires : **Attention tous les adaptateurs ne sont pas défectueux : Voir la fiche d'identification de l'anomalie dans les photos,.**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Magasin Hypers & supermarché LECLERC; Brico LECLERC; Intermarché ; Bricoceram; Monsieur Bricolage**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Une anomalie d'isolement a été constatée sur certains adaptateurs de douille E14–B22, pouvant entraîner un risque de choque électrique. L'analyse a mis en évidence la présence d'adaptateurs défectueux et conformes conditionnés dans un même emballage.**
- Risques encourus par le consommateur : **Choc électrique**
- Description complémentaire du risque : **Pouvant entraîner un risque de choque électrique.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Rapporter le produit au point de vente.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement, Echange.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **lundi 1 février 2027**

CONTACT

- Numéro de contact : **0387251969**
- Informations complémentaires publiques : **Défaut de conformité sur une partie limitée de la production fournisseur. Mélange de produits conformes et non conformes dans un même lot logistique, retrait pour des raison de sécurité**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre